

Programmation Pluriannuelle de l'Énergie : le développement de la filière gaz renouvelables toujours contraint par des arbitrages budgétaires

Après de nombreux reports et des mois d'attente, une nouvelle version de la Programmation Pluriannuelle de l'énergie (PPE) a été proposée à la consultation publique le 20 janvier ; une consultation publique, porteuse d'espoir pour la filière, qui espère voir à la hausse la part du biogaz.

A la lecture de cette PPE, **la filière biogaz se désole que les volumes injectés prévus pour la période 2019-2023 de 6 TWh/an n'aient pas été, a minima, maintenus à 8 TWh/an comme pour la PPE en vigueur (2016-2018).**

Dans cette nouvelle PPE, bien que le Gouvernement ait réhaussé l'enveloppe de soutien public à 9,7 milliards d'euros pour la période 2019-2028 (contre 7,9 milliards précédemment), il continue à conditionner fortement la production de biogaz pour la seconde période 2023-2028 à 14 ou 22 TWh à une trajectoire de baisse des coûts non atteignable.

Si la filière est rassurée que le gouvernement ait pris en compte la difficulté à baisser les coûts de production et donc de baisser les tarifs 2 % par an comme demandé, elle regrette vivement que dans le cadre de la notification du tarif du biogaz injecté à la Commission Européenne, **le gouvernement en profite pour faire porter dès à présent au tarif des baisses pouvant aller jusqu'à 14 % en fonction des intrants.**

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, votée à l'été 2015, fixait l'objectif de parvenir à 32% d'énergie renouvelable dans la consommation française en 2030. Depuis, la loi Climat Énergie, adoptée cet automne, a augmenté cet objectif d'un point pour atteindre 33%.

« Si cette PPE ne répond pas à l'ensemble des attentes de la filière, ce nouvel arbitrage met en exergue l'incohérence entre les objectifs affichés de neutralité carbone en 2050 et le soutien aux ENR gaz renouvelables de cette PPE. » précise Olivier Dauger, co-Président de l'Association

« La méthanisation est une solution durable, compétitive et complémentaire des autres énergies renouvelables. Elle a l'avantage d'être source de création de valeur pour l'agriculture et l'environnement, les territoires, l'économie circulaire et l'emploi local. C'est enfin une énergie non intermittente, modulable et stockable appelée à jouer un rôle essentiel pour la résilience de notre système énergétique, voir agricole. » ajoute Jacques-Pierre Quaak, co-Président de l'Association.

À propos de France Gaz Renouvelables

Créée en 2018, l'association France gaz renouvelables rassemble l'AAMF, Biogaz vallée®, Coénove, les Chambres d'Agriculture France, la FNSEA, le Club Biogaz ATEE, la FNCCR, France biométhane, GRDF, GRTgaz, Storengy, Swen Capital Partners et Terega. Elle a pour objectif de promouvoir la place des gaz verts dans le mix énergétique français. Ouverte et à but non lucratif, FGR entend fédérer les différentes initiatives liées à l'essor des gaz renouvelables et permettre la création d'un écosystème au sein duquel le monde agricole et le monde de l'énergie seront au service des territoires et de la transition énergétique. Pour en savoir plus : www.gazrenouvelables.fr / @GazRenouvFrance

Contacts presse – A+ Conseils

Célia KELLER-DRAVENY

06.70.27.69.24

celia.aplusconseils@gmail.com

Christelle ALAMICHEL

06.31.09.03.83

calamichel@gmail.com